

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **3e jour du mois de mai 2021**, par vidéo-conférence, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire suppléant Jean Roy
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur Hugues Grimard, maire

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2021-133
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté

Adoptée

2021-134
PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la fondation Émergences dès 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-de-Sources proclame le 17 mai Journée internationale contre l'Homophobie et la Transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

2021-135

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ AINSI QU'AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN 2021

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources paie sa cotisation annuelle pour l'année 2021 à l'Union des Municipalités du Québec pour un montant de 9 153,88 \$ incluant les taxes, soit 4 213,21 \$ pour la cotisation annuelle et 4 940,48 \$ pour le volet Carrefour du Capital humain.

Adoptée

2021-136

APPROBATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROJET DE DÉCONTAMINATION DU SITE DU ST-LUC/DU ROI.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Val-des-Sources travaille à la décontamination du terrain situé à l'intersection du boulevard St-Luc et de la rue du Roi afin de permettre son développement;

CONSIDÉRANT qu'après un processus d'appel d'offres, un mandat a été octroyé à la firme TechnoRem inc. Pour exécuter les travaux de décontamination pour un montant de 469 948,89 \$ plus taxes en août 2020;

CONSIDÉRANT qu'après une première ronde de validation du processus de décontamination, il s'avère que des dépenses supplémentaires de 37 841,23 \$ sont nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'une demande de majoration de la subvention obtenue pour financer le projet a été adressée au programme Climatsol-plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de la firme TechnoRem inc. Pour des dépenses supplémentaires de 37 841,23 \$ dans le cadre du projet de décontamination du site St-Luc / du Roi.

Adoptée

2021-137

RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a déposé ses états financiers pour l'année 2020 lors d'un récent conseil d'administration et qu'elle a transmis ces états financiers à toutes les municipalités membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

D'ADOPTER les états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2020.

Adoptée

2021-138

VENTE DE TERRAIN RUE DES RUISSEAUX À MONSIEUR YVAN CAMIRÉ

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Yvan Camiré pour l'achat d'un terrain sur la rue Des Ruisseaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à monsieur Yvan Camiré pour un montant de 15 000 \$ une partie du lot 6 391 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond et d'une superficie approximative de 3 675 mètres carrés telle que montrée sur le plan suivant:



QUE la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes et qu'elles soient inscrites à l'acte de vente:

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction;
- À défaut de respecter cette dernière clause, la Ville de Val-des-Sources pourra, après un préavis de 60 jours, racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant de 11 250 \$ moins les frais professionnels pour la transaction.
- Dans le cas où les acheteurs désiraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus, et ce pour un montant de 11 250 \$ moins les frais professionnels pour la transaction;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs (arpentage et notaire);

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-139

VENTE D'UN TERRAIN RUE DES RUISSEAUX À MONSIEUR ALEXANDRE LAPOINTE

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Alexandre Lapointe pour l'achat d'un terrain sur la rue Des Ruisseaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à monsieur Alexandre Lapointe pour un montant de 15 000 \$ une partie du lot 6 391 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond et d'une superficie approximative de 3 169 mètres carrés telle que montrée sur le plan suivant:



QUE la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes et qu'elles soient inscrites à l'acte de vente:

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction;
- À défaut de respecter cette dernière clause, la Ville de Val-des-Sources pourra, après un préavis de 60 jours, racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant de 11 250 \$ moins les frais professionnels pour la transaction.
- Dans le cas où les acheteurs désiraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus, et ce pour un montant de 11 250 \$ moins les frais professionnels pour la transaction;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs (arpentage et notaire);

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-140

VERTE DE TERRAIN RUE DES RUISSEaux: MARC GRENIER

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Marc Grenier pour l'achat d'un terrain sur la rue Des Ruisseaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à monsieur Marc Grenier pour un montant de 15 000\$ une partie du lot 6 391 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond et d'une superficie approximative de 3454 mètres carrés telle que montrée sur le plan suivant:



QUE la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes et qu'elles soient inscrites à l'acte de vente:

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction;
- À défaut de respecter cette dernière clause, la Ville de Val-des-Sources pourra, après un préavis de 60 jours, racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant de 11 250 \$ moins les frais professionnels pour la transaction.
- Dans le cas où les acheteurs désiraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus, et ce pour un montant de 11 250 \$ moins les frais professionnels pour la transaction;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs (arpentage et notaire);

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-141

VENTE DE TERRAIN : 133 RUE FILLION MONSIEUR PIERRE-OLIVIER TREMBLAY

CONSIDÉRANT la demande de Pierre-Olivier Tremblay concernant l'achat d'une bande de terrain sur la rue Fillion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à monsieur Pierre-Olivier Tremblay une partie du lot 3 171 954 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond d'une superficie approximative de de 1 500 pieds carrés pour un montant approximatif de 750 \$ (soit 0,50 \$ du pied carré) et tel que montré à la figure suivante :



QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-142

VENTE DE TERRAIN RUE DES VÉTÉRANS : MÉLANIE DUBÉ

CONSIDÉRANT la demande de madame Mélanie Dubé concernant l'acquisition du terrain du 144, rue des Vétérans portant le numéro de lot 6 188 537 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à madame Mélanie Dubé le lot 6 188 537 Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond (144, rue des Vétérans) pour un montant **15 000 \$** pour un terrain d'une superficie d'environ 35 682 pieds carré tel qu'il appert aux plans suivants:





QUE la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes:

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction ;
- À défaut de respecter cette dernière clause, la Ville de Val-des-Sources pourra, après un préavis de 60 jours, racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant de 9 000 \$ moins les frais professionnels pour la transaction.
- Dans le cas où les acheteurs désiraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant de 9 000 \$ moins les frais professionnels pour la transaction ;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs ;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

QUE cette promesse de vente est valide jusqu'au 7 décembre 2021.

Adoptée

2021-143**RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DOMAINE BOUDREAU 2021**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Bertrand Boudreau pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation du réseau d'aqueduc pour le domaine Boudreau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources offre ses services professionnels pour la prise d'échantillonnage d'eau sur le réseau d'aqueduc dans le domaine Boudreau à raison de 5 heures par semaine pour un montant forfaitaire de 2 700,42 \$ pour l'année 2021. Un taux horaire de 45,21 \$ s'appliquera dans le cas où un technicien intervient en cas de fuite sur le réseau.

Adoptée

2021-144**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2021-002 - SERVICES PROFESSIONNELS ALÉSAGE ET INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'alésage et d'inspection des conduites d'égout dans le cadre du programme d'intervention

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 29 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Prix avec taxes
Le Groupe ADE Estrie inc.	46 463,52\$
Innov-Vac inc.	56 330,28\$
Can-explore inc.	61 948,65\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat pour l'inspection des conduites pour des services professionnels d'alésage et d'inspection des conduites d'égout dans le cadre du programme d'intervention 2021 au Groupe ADE Estrie inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 46 463,52 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2021-145**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2021-008 : REMPLACEMENT DU PANNEAU DE COMMANDE DU POSTE DE L'OISEAU-BLEU**

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du panneau de contrôle pour le poste de pompage l'Oiseau Bleu;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Pompex Inc.	47 284,62 \$
Pompe Saguenay	51 768,64 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat de remplacement du panneau de contrôle pour le poste de pompage de l'oiseau Bleu à la compagnie Pompex inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 47 284,62 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2021-146**EMBAUCHE D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE**

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources procède à l'embauche des employés suivants au service des Travaux publics pour la période estivale 2021 comme préposé à l'entretien des propriétés, leur salaire étant celui prévu à la convention collective en vigueur :

- Derek Côté
- Shane Laws
- Anthony Plourde
- Victor Bachand

Adoptée

2021-147**ACHAT D'UNE AUTORÉCUREUSE LES PLANCHERS POUR L'ÉDIFICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition d'une autorécureuse à plancher auprès de la compagnie Sanixel pour un montant de 5078,75\$, ce montant n'incluant pas les taxes.

Adoptée

2021-148**FONDS ÉMERGENCE DES PROJETS : PROJET DE MURALE**

CONSIDÉRANT que l'artiste muraliste Bryan Beyung et d'autres intervenants du milieu ont signifié leur intérêt à organiser et participé à un projet d'événement artistique de murales sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite la tenue d'un tel événement, mais que le projet demande à être mieux défini ce qui permettra de solliciter des participants à l'événement et du soutien financier et que pour ce faire, un mandat pourrait être octroyé pour structurer le projet ;

CONSIDÉRANT que le mandat à être confié consiste à monter un événement artistique d'envergure provincial de murales avec artiste en résidence. Que le mandataire devra :

- Définir plus précisément le concept et la thématique
- Proposer une programmation
- Proposer un montage financier et faire de la recherche de financement
- Recruter des artistes pour participer à l'événement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose une demande de soutien financier au Fonds pour l'amélioration des milieux de vie pour structurer un projet d'événement de murales pour un montant de 15 000 \$;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à participer au projet en main-d'œuvre ou en espèce pour une valeur de 1 600 \$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande de financement.

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS D'AVRIL 2021

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	8	1 031 400 \$	1 031 400 \$
Février	9	143 784 \$	1 175 184 \$
Mars	30	390 596 \$	1 565 788 \$
Avril	52	3 542 311 \$	5 108 099 \$

2021-149**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À COPERNIC**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle son adhésion à l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) pour un montant de 100 \$ pour l'année 2021.

Adoptée

2021-150
GESTION DE L'ÉCOCENTRE - CONTRAT AVEC MFJ RECYCLE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate MFJ Recycle inc. pour la gestion de l'Écocentre selon les modalités prévues dans l'entente d'opération pour un montant annuel de 70 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2021-151
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS AUPRÈS DE RECYC-QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'augmenter l'espace disponible d'entreposage pour le tri à la source du bois à l'Écocentre pour ainsi augmenter la sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois auprès de Recyc-Québec pour la réalisation du projet de création d'espaces d'entreposage pour le bois, projet d'un montant approximatif de 115 000 \$.

QUE monsieur Patrick Parenteau, directeur de l'inspection et de l'environnement, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources tout document nécessaire au dépôt de cette demande.

Adoptée

2021-152
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT AUPRÈS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de continuer les travaux entrepris en 2019 concernant les eaux de ruissellement dans le secteur des Trois-Lacs et d'effectuer les travaux préparatoires à la création d'un bassin de sédimentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose une demande de subvention dans le cadre du Programme de la gestion des eaux de ruissellement auprès de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour son projet 2021 d'un montant de 50 000 \$;

QUE monsieur Patrick Parenteau, directeur de l'inspection et de l'environnement, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources tout document nécessaire au dépôt de cette demande.

Adoptée

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller René Lachance mentionne qu'il travaille avec le comité du Festival des Gourmands afin d'organiser une édition 2021. Il annonce qu'une consultation publique aura lieu avec les citoyens touchés par la relocalisation du parc Beausite.

Le conseiller Pierre Benoit annonce que le gym a dû fermer ses portes suite au non-respect des mesures sanitaires.

Le conseiller Jean-Philippe Bachand invite les citoyens à se faire vacciner.

Le conseiller Alain Roy parle brièvement des activités du comité de mise en valeur du site Jeffrey et du comité de suivi d'Alliance Magnésium.

La conseillère Caroline Payer va participer au colloque des Offices municipaux d'habitation. Elle invite aussi les citoyens à écouter le podcast de la Chambre des commerces des Sources qui présente des personnalités de la région.

Le conseiller et maire suppléant Jean Roy annonce qu'il n'y aura pas de fin de semaine de vente de garage cette année.

Le conseiller Jean-Philippe Bachand termine en soulignant l'initiative d'Anne Guillemette pour la corvée de ramassage des ordures.

2021-153

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19h02.

Adoptée

M. Jean Roy, maire suppléant

Me Marie-Christine Fraser, greffière